

## L'insigne "Canada"

Tous les soldats qui se sont enrôlés pour le service outre-mer le porteront au haut de l'épaule

Ottawa, 28 (Communiqué) — A la suite d'une décision du ministre de la Défense nationale, le colonel J. L. Ralston, tous les soldats qui se sont enrôlés volontairement pour le service outre-mer, quel que soit leur grade, porteront au haut de l'épaule l'insigne "Canada" dès qu'ils auront l'uniforme. Ce nouveau règlement d'ordre vestimentaire aura sa répercussion jusque dans les centres de recrutement, car le port de l'insigne "Canada" était jusqu'ici limité aux soldats à la veille de s'embarquer.

D'après les comités de recrutement, la distribution de cet insigne fera disparaître l'obstacle qui existait précédemment à cause de l'impossibilité de distinguer du personnel de l'armée de réserve, les volontaires pour le service outre-mer.

"L'adjudant-général, le major-général B.-W. Browne, a dit aujourd'hui que l'insigne "Canada" sera bien accueilli par le grand nombre de soldats qui se sont enrôlés pour le service outre-mer mais qui ont été gardés au pays pour l'instruction militaire ou à cause de leurs aptitudes spéciales. Le volontaire qui n'est pas autorisé à quitter le Canada à cause de son inaptitude physique pourra également porter l'insigne".

Jusqu'à maintenant, on ne voyait cet insigne que sur les manches des soldats qui étaient à la veille de s'embarquer pour outre-mer ou qui étaient revenus au Canada après avoir servi outre-mer.

Cet insigne de laine filée et brodée se porte sur la manche de l'uniforme de combat et de la capote, un demi-pouce au-dessous de la couture de l'épaule. Les officiers, sous-officiers et soldats qui n'ont pas volontairement manifesté leur volonté de servir au Canada et à l'extérieur du pays, dans nos forces militaires, ne porteront pas cet insigne.